K. CONTRIBUTION DE LA FONDATION DE FRANCE APPEL À PROJETS 2011, AIDONS TOUS LES COLLÉGIENS À RÉUSSIR! ENSEMBLE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE



Aidons tous les collégiens à réussir!

Ensemble contre le décrochage scolaire

En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative

Avec le soutien de la Fondation JM.Bruneau

Date limite de dépôt des dossiers • 15 avril 2011

Développer la connaissance

Contexte

Le décrochage scolaire est devenu une des préoccupations majeures de notre société parce qu'il constitue une injustice au regard du principe d'égalité des chances, et qu'il pénalise lourdement l'insertion sociale et professionnelle de certains jeunes, dans une économie faisant de plus en plus appel à la compétence et à la qualification.

En 2009, 12 % des 18-24 ans de l'Union Européenne étaient des « sortants précoces ». Face à ce constat, les États membres ont inscrit la réduction à moins du 10 % du taux d'abandons scolaires précoces parmi les cinq objectifs de la stratégie Europe 2020. La prévention du décrochage scolaire est une priorité tant européenne que nationale. À ce titre, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative poursuit ses réformes pour répondre de manière plus individualisée aux besoins des élèves, du primaire au lycée, et réduire ainsi les risques de décrochage ou d'abandon en cours de scolarité.

Le collège est le lieu où se manifestent chez les élèves les plus fragiles les premiers signes de rupture avec l'institution scolaire et parfois de décrochage effectif. Si ce phénomène peut toucher tous les milieux socioprofessionnels, il s'avère particulièrement important dans les territoires urbains défavorisés ou en zones rurales. Résultat de processus et du cumul de plusieurs facteurs de ruptures d'ordre social, économique, familial, psychologique, scolaire, le décrochage scolaire appelle des réponses adaptées et de natures différentes.

L'appel à projets « Aidons tous les collégiens à réussir! » a été lancé en 2010. Les initiatives présentées témoignent de la mobilisation et de la volonté de nombreuses équipes éducatives, pour réfléchir, inventer et partager, afin de donner à tous les élèves de meilleures chances d'acquérir la maitrise du socle commun de connaissances et de compétences tel que défini dans la loi d'orientation de 2005. Conçues dans le cadre de dispositifs règlementaires ou à leur marge, élaborées en lien avec des territoires et/ou des publics, leurs actions s'appuient sur des partenariats entre les acteurs de l'Éducation nationale, l'élève et sa famille, et les acteurs de la santé, du social, de la justice, de la culture et du secteur associatif.

Il est aujourd'hui nécessaire de faire un état des lieux de tous ces projets, de réunir les acteurs qui les portent, d'aider les équipes à élaborer des outils de pilotage et d'évaluation de leurs pratiques. C'est pourquoi la Fondation de France s'engage aux côtés des porteurs de projets, tout en veillant à favoriser l'émergence d'une analyse critique de ces innovations et l'essaimage des expériences dont les résultats sont les plus significatifs.



Objectifs de l'appel à projets

En s'engageant aux côtés de l'Éducation nationale et de ses partenaires pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire, la Fondation de France souhaite contribuer à l'amélioration du sort de tous les collégiens et prioritairement des plus fragiles d'entre eux, et ainsi ouvrir des pistes de réflexion sur l'évolution possible des pratiques de prévention et de traitement de ce phénomène.

Pour ce faire les projets éligibles devront au moins viser l'un des objectifs suivants :

 contribuer à créer un climat favorisant les apprentissages au sein d'un établissement. Il s'agira de mettre en œuvre un projet global articulant dans une optique préventive, plusieurs projets pédagogiques, éducatifs, culturels, scientifiques, sportifs ou d'autre nature, en cohérence avec la politique volontariste de l'établissement, impliquant tous les élèves et associant étroitement les enseignants, les CPE ainsi que les autres membres de la communauté éducative :

- accompagner les collégiens décrocheurs dans des dispositifs particuliers. Il peut s'agir d'un dispositif de type « classe passerelle » ou « atelier relais », mais proposant un projet particulièrement innovant:
- Limiter le recours à l'exclusion de la classe ou de l'établissement, par la mise en place de projets éducatifs, recherchant des mesures de réparation ou de compensation, ou encore des alternatives à la sanction strictement disciplinaire;
- accueillir des jeunes ayant abandonné le collège, en les remobilisant sur un projet d'apprentissage ou sur la reprise de leurs études ;
- contribuer à la réflexion et à l'amélioration des pratiques des professionnels du secteur éducatif.

Qui peut répondre?

Les organismes concernés peuvent être :

 des collèges (publics et privés sous contrat), notamment les établissements « ambition réussite » ou CLAIR (Collèges lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), ceux qui sont situés dans les quartiers prioritaires des villes ou en zones rurales;

- des établissements d'enseignement agricole, intégrant des classes de 4^e et 3^e (publics et privés sous contrat);
- des collèges supports de dispositifs relais ;
- des associations impliquées dans des partenariats avec les collèges;
- des laboratoires publics de recherche.



Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

La Fondation de France peut soutenir trois types d'actions :

Financement de projets

- Soutien d'actions particulières conduites dans le cadre de projets d'établissements;
- · volets innovants de dispositifs relais ;
- projets de raccrochage portés par des associations en articulation avec les établissements scolaires.

Exemple de projet soutenu : projet d'établissement global construit pour tous les élèves en fonction de leurs capacités et de leur motivation. Le Principal et l'ensemble de l'équipe éducative s'impliquent dans de nombreux projets scientifiques et artistiques adaptés à chaque niveau, donnant du sens aux disciplines scolaires avec lesquelles elles sont en lien étroit, et permettant aux élèves de développer leurs capacités d'autonomie et de créativité. Par ailleurs, un accompagnement individualisé des élèves en difficulté est organisé en fonction de leurs besoins dés l'entrée en 6° et pendant les quatre années du collège.

Financement d'appui méthodologique

Soutien à des équipes éducatives et enseignantes ainsi qu'à leurs partenaires afin d'améliorer leurs pratiques, dans le cadre de formations-actions ou de rencontres permettant le transfert de compétences et la mutualisation des expériences.

Exemple de projet soutenu : travail de coproduction d'expérience et d'analyse.

Le projet est né de la collaboration d'une association et d'une Inspection académique pour mettre en cohérence et approfondir les travaux conduits autour de la question du décrochage à l'échelle d'un département. Trois sites pilotes, porteurs de projets particulièrement novateurs, sont soutenus et accompagnés pendant trois ans dans l'analyse de leurs pratiques pour élaborer des outils communs et mettre en synergie les acteurs impliqués dans et hors l'école.



Financement de recherches-actions à des fins d'évaluation

Exemple de projet soutenu : recherche sur un dispositif innovant de traitement de l'absentéisme au sein d'une Inspection d'académie.

La recherche porte sur une cellule de traitement de l'absentéisme scolaire créée au sein d'une Inspection académique, qui s'appuie sur un partenariat entre l'Éducation nationale et la Protection de l'enfance. Chaque année 700 signalements, en moyenne sont examinés, et près de 300 familles sont recues par une vingtaine

de professionnels volontaires, assistantes sociales scolaires et conseillers d'orientation. Ils s'attachent à rappeler la loi, éclaircir la situation des jeunes et des familles, à les impliquer dans une démarche de revalorisation des capacités de l'élève et à élaborer des solutions en lien avec les institutions scolaires et la Protection de l'enfance. Les chercheurs examinent comment les différents professionnels se répartissent le travail autour de certains cas-types d'élèves et analysent l'impact normatif de la cellule.

Les critères de sélection

Les projets seront analysés en référence aux critères suivants :

- la prise en compte du contexte local,
 à partir d'un diagnostic précis (territoire,
 habitants, ressources partenariales...);
- la prise en compte des caractéristiques des élèves décrocheurs et de leurs besoins :
- les modalités de participation des élèves dans le projet (élèves bénéficiaires et délégués des élèves) ;
- le caractère innovant de l'action ;
- l'implication forte dans le projet de l'équipe de direction du collège, du conseil

pédagogique et de toute la communauté éducative ;

- la qualité du partenariat entre les acteurs de la communauté éducative, et les différentes instances intervenant dans l'environnement de l'établissement : éducation, justice, police, social, culture, sport, loisirs, prévention, santé, etc.;
- l'implication des familles et de leurs représentants :
- le souci de l'évaluation et de la réflexion sur les pratiques ;
- le recours à plusieurs sources de financement;

Comment répondre?

Le dossier de demande de subvention à compléter est téléchargeable sur www.fondationdefrance.org ou sur demande par mail à enfance@fdf.org

Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé avant le 15 avril 2011:

• en deux exemplaires par voie postale (cachet de la poste faisant foi) :

Programme enfance, éducation et formation Fondation de France 40 avenue Hoche 75008 Paris

 en un exemplaire par mail à enfance@fdf.org Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par un comité d'experts le 5 juillet 2011. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Les équipes des établissements scolaires peuvent si besoin bénéficier de conseils et d'accompagnement auprès des Conseillers académiques recherche, développement, innovation, expérimentation (CARDIE) de leur académie :

http://eduscol.education.fr/pid23603-cid 47240/les-conseillers-academiques.html

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.



40 avenue Hoche - 75008 Paris Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01 www.fondationdefrance.org